

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
14/10/2022

Nombres de membres en exercice : 10

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membres Absents : 2

Date Affichage  
14/10/2022

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 8

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et les vingt octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BADIE F, BRILLIARD M., CORREA J, DOMINGO J.D, PICHEYRE V. , PUJOL D., VAILLS S.

Absents excusés : LAUBRAY J, MIRAN P.

Procurations : Pas de procurations

**Objet de la Délibération**

**DEMANDE DE SUBVENTION RENOUVELLEMENT CANALISATION D'EAUX USEES AU CAMI DE LAS CREUS ET ROUTE DES ANGLES**

M. le Maire indique que la commune a pour projet de remplacer la canalisation d'eau potable Cami de las Creus et Route des Angles car elle est fuyarde. De plus, il est également prévu de mettre en place un éclairage public dans le Cami de las Creus qui n'en bénéficie pas actuellement. C'est pourquoi, une inspection caméra a été réalisée sur la canalisation d'eaux usées afin de voir son état et la nécessité de la renouveler également au moment des autres travaux.

L'inspection vidéo a été réalisée le 11 mars 2021 par l'entreprise HRS.

Le rapport fourni montre de nombreux problèmes sur cette canalisation, à savoir la présence de racines, de matériaux grossiers et de branchements pénétrants. L'inspection n'a pas pu être faite tout au long de la canalisation à cause de plusieurs obstructions.

Ce dossier a été déposé en 2021 avant le démarrage du schéma directeur d'eaux usées qui a été lancé en juin 2022, c'est pourquoi l'inspection vidéo a été réalisée. Ce dossier de 2021 a été refusé. Les critères d'éligibilité étant actuellement respectés, le dossier est à nouveau déposé avec les montants de travaux réactualisés.

Le maître d'œuvre JCK INGENIERIE, a estimé le montant global de cette opération à 186 031.71 € HT (travaux : 166 081.71 € HT, maîtrise œuvre : 7 950 € HT et études, géomètres et réception : 12 000 € HT).

Ces travaux vont être réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'eaux usées afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées Orientales pour réaliser les travaux au printemps 2023. Pour respecter ce planning, le marché public devra être lancé durant l'hiver 2022-2023. Ainsi, une demande d'anticipation va être faite afin de commencer l'opération avant la notification des subventions.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER sans réserve l'avant-projet établi par JCK INGENIERIE pour un montant total hors taxes de 186 031.71 € HT,

- DE REALISER le projet de renouvellement des 331 mètres linéaires de la canalisation d'eaux usées au Cami de las Creus et route des Angles (études et travaux) selon les prescriptions de la charte nationale des réseaux d'eaux usées,
- DE MENTIONNER dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eaux usées,
- DE DEMANDER à l'Agence de l'Eau RMC et au Département des Pyrénées Orientales une subvention aussi élevée que possible,
- DE DEMANDER une anticipation de commencer l'opération avant la notifications des subventions,
- DE S'ENGAGER à rembourser à l'Agence de l'Eau et au Département des Pyrénées Orientales un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département et l'Agence de l'Eau
- DE PRENDRE ACTE que :
  - o l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
  - o la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 20 Octobre 2022

Le Maire,  
Philippe PETITQUEUX

